



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 2022

Français
Original : Anglais et français

Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

Soixante-treizième session

10-14 octobre 2022

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Examen des rapports du Comité permanent

Budgets-programmes, gestion et contrôle
financier et administratif

Rapport de la quatre-vingt-cinquième réunion du Comité permanent (19-20 septembre 2022)

I. Introduction

1. Le Comité permanent du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire (Comité exécutif) a tenu sa quatre-vingt-cinquième réunion au Centre international de conférences de Genève les 19 et 20 septembre 2022.
2. Le Président du Comité exécutif et Représentant permanent du Liban auprès de l'Office des Nations Unies à Genève a ouvert la quatre-vingt-cinquième réunion du Comité permanent. La première Vice-Présidente du Comité exécutif et Représentante permanente de Djibouti auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et la seconde Vice-présidente du Comité exécutif et Représentante permanente d'Allemagne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ont aidé à présider la réunion.
3. Tous les documents cités dans le présent rapport et les exposés présentés à la réunion par de hauts responsables du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés lors de la réunion peuvent être consultés sur le site Internet du Comité permanent à (www.unhcr.org/standing-committee-meetings.html).

II. Représentation

4. Les membres suivants du Comité exécutif étaient représentés à la réunion :

Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bangladesh, Belarus, Belgique, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, Danemark, Djibouti, Équateur, Égypte, Espagne, Estonie, Éthiopie, États-Unis d'Amérique, Fiji, Finlande, France, Géorgie, Ghana, Grèce, Hongrie, Iran (République islamique d'), Islande, Irlande, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lesotho, Lettonie, Liban, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Mali, Malte, Maroc, Mexique, Monténégro, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du

* Conformément à la décision du paragraphe 19 du document A/71/12/Add.1, le présent document n'est pas régi par la norme de soumission des documents officiels et n'est donc pas concerné par la distribution simultanée.



Nord, République de Corée, République de Moldova, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Fédération de Russie, Rwanda, Saint-Siège, Sénégal, Slovaquie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Yémen, Zambie et Zimbabwe.

5. Les autres États membres des Nations Unies, présents en qualité d'observateurs admis au Comité permanent, étaient les suivants :

Angola, El Salvador, Guatemala, Indonésie, Iraq et Niger.

6. L'Union européenne était représentée en qualité d'observatrice. Étaient également présentes, les organisations intergouvernementales et d'autres entités suivantes :

L'Organisation internationale de droit du développement, l'Organisation de la coopération islamique et l'Ordre souverain de Malte.

7. Le système des Nations Unies, les institutions spécialisées et les organisations apparentées étaient représentés par le Programme alimentaire mondial.

8. Deux organisations non gouvernementales ont pris part à la réunion.

III. Adoption de l'ordre du jour

9. Le Comité a adopté par consensus l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Budgets-programmes et financement
 - a) Actualisation des budgets et du financement ;
 - b) Budget-programme pour 2023 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.
3. Protection internationale
 - a) Exposé sur le processus de conclusion du Comité exécutif ;
 - b) Exposé sur les préparatifs du Dialogue du Haut-Commissaire.
4. Gestion, contrôle administratif et financier, et ressources humaines
 - a) Finances et contrôle
 - i) États financiers pour l'année 2021 tels que contenus dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;
 - ii) Problèmes clés et mesures prises en réponse au rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2021, et suivi des recommandations des années antérieures ;
 - iii) Audit interne du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ;
 - iv) Rapport du Comité d'audit et de contrôle indépendant ;
 - v) Règlement financier et règles de gestion financière du HCR.
 - b) Ressources humaines

Ressources humaines, y compris le bien-être du personnel
 - c) Gestion

Exposé sur l'intégrité au HCR

5. Questions diverses

IV. Travaux de la quatre-vingt-cinquième réunion du Comité permanent

10. Prononçant le mot d'ouverture, la Haut-Commissaire Adjointe a énoncé les défis et les possibilités pour le HCR. La Haute-Commissaire assistante chargée de la protection était présente pour l'examen des points de l'ordre du jour sur la protection internationale.

11. Des exposés sur chaque point de l'ordre du jour ont été présentés par de hauts responsables du HCR. Il a été donné aux membres du Comité exécutif ainsi qu'aux observateurs admis au Comité permanent la possibilité de faire des observations et de poser des questions. Le compte rendu analytique des débats sera publié sur la page Internet du Comité permanent (www.unhcr.org/standing-committee-meetings.html). Les documents examinés pendant la réunion sont énumérés dans l'annexe. Ils ont été publiés sur la page Internet du Comité permanent.

V. Décisions du Comité permanent du Comité exécutif du Programme du Haut-Commissaire

12. Le Comité a adopté les décisions suivantes :

A. Décision sur les budgets et le financement pour 2022

13. *Le Comité permanent,*

Rappelant la décision prise par le Comité exécutif sur les questions administratives, financières et de programme à sa soixante-douzième session (A/AC.96/1220, par. 13 d)), ainsi que les discussions sur le point de l'ordre du jour consacré aux budgets-programmes et au financement lors de la quatre-vingt-quatrième réunion du Comité permanent en juin 2022,

Réaffirmant l'importance du partage des responsabilités, en solidarité avec les pays accueillant les réfugiés,

Prend note de l'augmentation du budget annuel de 2022 du HCR, dont le total actuel au 31 juillet 2022 s'élève à 10 704 millions de dollars E.-U., représentant la somme du budget initial de 8 993,7 millions de dollars E.-U. et des budgets supplémentaires évalués à 1 710,3 millions de dollars E.-U. ;

Considère qu'en cas de situations d'urgence et d'activités imprévues en 2022, les budgets supplémentaires pourraient être complétés ou élargis, et que des ressources additionnelles, en sus de celles des budgets existants, pourraient être nécessaires pour répondre aux nouveaux besoins ; et

Exhorte les États membres à continuer de répondre généreusement, dans un esprit de solidarité et en temps voulu, à l'appel du Haut-Commissaire pour des ressources en vue d'exécuter pleinement le budget annuel de 2022.

B. Décision à examiner par le Comité permanent

14. *Le Comité permanent*

Ayant examiné la révision proposée des normes financières des fonds de contributions volontaires gérés par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (A/AC.96/503/Rev.11), telle que présentée dans l'annexe I du document de séance EC/73/SC/CRP.21,

Invite le Haut-Commissaire à présenter un projet final de normes financières révisées (A/AC.96/503/Rev.12) à la soixante-treizième session du Comité exécutif pour approbation, et ensuite promulgation par le Haut-Commissaire, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2023.

Annexe

[Original : Anglais et français uniquement]

Liste de documents examinés à la quatre-vingt-cinquième réunion du Comité permanent

Documentation du Comité permanent :

- Ordre du jour provisoire annoté
- Rapport annuel du Comité d'audit et de contrôle indépendant
- Règlement financier et règles de gestion financière du HCR
- Ressources humaines, y compris le bien-être du personnel
- Actualisation des budgets et du financement

Documentation préparée pour la soixante-treizième session plénière du Comité exécutif, également examinée à la quatre-vingt-cinquième réunion du Comité permanent :

- Budget-programme pour 2023 du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ([A/AC.96/1224](#))
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires ([A/AC.96/1230](#))
- États financiers pour l'année 2021 tels que contenus dans le Rapport du Comité des commissaires aux comptes à l'Assemblée générale sur le rapport financier et les états financiers vérifiés relatifs aux fonds constitués au moyen de contributions volontaires gérées par le Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ([A/77/5/Add.6](#) et [A/AC.96/1223](#))
- Problèmes clés et mesures prises en réponse au Rapport du Comité des commissaires aux comptes pour 2021 ([A/AC.96/1223/Add.1](#))
- Audit interne du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ([A/AC.96/1225](#))

Exposés sur :

- Les préparatifs du Dialogue du Haut-Commissaire
 - L'intégrité au HCR
-